

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 6 mars 2024, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents la maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une demande de modification de l'ordre de certains points a été demandé par M. le Maire afin de permettre à la coordonnatrice des loisirs de présenter son rapport à la suite du point 6 - période de question et d'être libérée par la suite. De plus, deux (2) points ont été ajouté au varia.

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 6 février 2024

4 - MOT DU MAIRE

5 - GESTION DES SERVICES

5.1 - Embauche - employée temps plein / adjointe administrative

5.2 - Démission - Membre du comité consultatif en urbanisme

5.3 - Nomination - membre au comité consultatif en urbanisme

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

8 - FINANCES

8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de février 2024

8.2 - Dons et commandites

8.2.1 - Commandite « Corps des Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme

8.2.2 - Commandite « Émergence et soutien des phares, OMH de Bellechasse»

8.2.3 - Renouvellement / adhésion - membre organisme, Passion FM

8.3 - Financement et subventions

8.4 - Contrat de location - local commercial

8.5 - Ajustement salarial annuel des employés municipaux 2024

2024-03
31

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de février 2024

9.2 - PIIA - 129, rue Principale

9.3 - PIIA - 111-113, rue Principale

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de février de la sécurité publique et des incendies

11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de février 2024 des travaux publics

11.2 - RÉOLUTION autorisant l'arrêt du service de ramassage de neige - Place Grenier

11.3 - Résolution / Autorisation / Achat d'un tracteur à pelouse

12 - LOISIRS-TOURISME

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de février 2024 du service des loisirs

12.2 - RÉOLUTION proclamant la promotion de la santé mentale

13 - LÉGISLATION

13.1 - ADOPTION - Deuxième projet de Règlement autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier

13.2 - AVIS DE MOTION - Règlement sur la composition du comité d'urbanisme

13.3 - DÉPÔT - Projet de règlement sur la composition du comité d'urbanisme

14 - VARIA

14.1 - Ajout: demande d'adoption du rapport annuel régional 2023 des services de sécurité incendie

14.2 - Ajout: demande d'appui à la résolution de la municipalité de Saint-Gervais

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03
32

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 6 février 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

5 - GESTION DES SERVICES

2024-03
33

5.1 - Embauche - employée temps plein / adjointe administrative

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

ATTENDU le départ à la retraite de Madame Dorilda Thibault;

ATTENDU d'avoir une personne pouvant s'assurer de l'accueil des citoyens;

ATTENDU d'avoir une personne compétente afin de réaliser diverses tâches

administratives et supporter celles de l'adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources qualifiée pour ce travail;

ATTENDU le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation technique pour le poste et la recommandation de Madame Virginie Dronsart de la firme Kaléi;

Monsieur le maire demande le vote afin d'exprimer clairement la position de chacun des conseillères et conseillers:

Siège 1: Guylaine Larochelle, OUI

Siège 2: Gaëtan Roy, OUI

Siège 3: Samuel Roy, OUI

Siège 4: Tonia Despont, OUI

Siège 5: Michel Turcot, OUI

Siège 6: Éric Trudel, OUI

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** d'embaucher Madame Darianne Morin comme employée temps plein à titre d'adjointe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-03
34

5.2 - Démission - Membre du comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QUE monsieur Michel Turcot a signifié aux membres du conseil le désir de quitter le CCU;

ATTENDU QUE monsieur Michel Turcot a présenté sa démission pour des raisons personnelles;

ATTENDU QUE la démission est effective immédiatement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** la démission de monsieur Michel Turcot, à titre de membre du comité consultatif en urbanisme et ce, dès maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-03
35

5.3 - Nomination - membre au comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QUE la réglementation concernant la composition d'un comité consultatif en urbanisme exige la présence d'au moins deux (2) membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil a accepté la démission de monsieur Michel Turcot a titre de membre représentant le conseil;

CONSIDÉRANT le remplacement obligatoire sur le comité et l'intérêt de madame Tonia Despont d'y prendre part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE** nommer madame Tonia Despont comme membre représentante du conseil au comité consultatif en urbanisme à la suite de son accord d'y siéger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Est-ce que la municipalité de Saint-Raphaël maintient le service de la SAAQ? Monsieur le maire confirme que oui et que nous sommes toujours en recrutement de la personne pouvant compléter l'équipe et redevenir ouvert tout au long de la semaine. Actuellement, nous avons une ressource 3 jours par semaine grâce à l'aide de la municipalité de Sainte-Claire / mandataire SAAQ.

Questions du public par courriel / courrier:

1. Aucune

Suivi aux questions de la dernière séance

À la question: Est-il possible de réserver en priorité la salle communautaire pour les services funéraires et déplacer les autres activités? Le conseil a pris position à l'effet qu'il s'agit d'une activité importante cependant, les activités planifiées ou les réservations le sont tout autant pour les citoyens et les participants et donc, qu'à moins d'un arrangement possible avec ceux-ci, les services funéraires auront la même règle d'utilisation à savoir, selon l'ordre de priorité des réservations.

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Demande pour le 436, boul. Saint-Pierre:

- Il y a eu dépôt d'un citoyen d'une demande de dérogation concernant les taxes.
- Le suivi sera fait directement avec le citoyen concerné étant donné qu'il s'agit d'un dossier personnel
- La décision du conseil sera communiquée directement.

Pétition pour le retrait du service de ramassage de neige - Place Grenier

- Le point est présenté dans la section relative aux travaux publics

Demande d'information pour changement de zonage - Rang de la chute

- Le citoyen a été informé qu'il doit adresser sa demande à la Commission de protection du territoire agricole.

Résolution de la municipalité de Saint-Gervais

- Le point est présenté dans la section varia.

8 - FINANCES

2024-03
36

8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de février 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de février 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QUE le paiement actuel inclus le premier versement des quotes-parts de la MRC au montant de 237 287.34\$

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de février payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant 355 038.72\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 - Dons et commandites

2024-03
37

8.2.1 - Commandite « Corps des Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant des « Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme », demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de commandite de leur 50e anniversaire;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment à des jeunes résidant à Saint-Raphaël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 150\$ afin de soutenir la campagne de financement des fêtes du 50e du corps des Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03
38

8.2.2 - Commandite « Émergence et soutien des phares, OMH de Bellechasse »

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant des intervenants sociaux de l'OMH de Bellechasse;

ATTENDU QU'il s'agit un projet visant à soutenir et encourager l'implication sociale et bénévole de nos aînés notamment ceux qui vivent en HLM;

ATTENDU QUE le CISSCA (Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches) finance une partie du projet;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment à nos résidents des HLM de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 150\$ afin de soutenir la campagne de financement de projet « Émergence et soutien des phares ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03
39

8.2.3 - Renouvellement / adhésion - membre organisme, Passion FM

ATTENDU la réception d'une correspondance datée du 21 février 2024 de la part de « Passion FM » demandant le renouvellement de l'adhésion à titre de membre de l'organisme afin de soutenir la radio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

- **DE** renouveler l'adhésion de membre par renouvellement pour l'année 2024 à « Passion FM », d'un montant de 40\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Depuis le début de l'année, l'équipe a notamment travaillé sur les programmes suivants:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (135 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang et rang du Sault (3 200 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - **confirmée**
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (596 000\$) - **confirmée**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (900 000\$) - **confirmée**
- Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (22 500\$) - en attente de la réponse
- Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (300 000\$) - en attente de la réponse
- Fonds d'amélioration des infrastructures de loisirs, (82 000\$) - **confirmée**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - en préparation de dépôt

- Coup de cœur Desjardins - jardins communautaires, (15 000\$) - en attente de la réponse
- Programme de prévention de la délinquance (300 000\$/3 ans) - en attente de la réponse
- Programme de soutien aux activités bénévoles (1500\$) - **confirmée**

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2024 de 4 377 000\$

2024-03
40

8.4 - Contrat de location - local commercial

ATTENDU QUE la municipalité possède un surplus de locaux sous-utilisés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite maximiser l'utilisation des locaux et lorsque possible, générer des revenus supplémentaires pour la municipalité;

ATTENDU QUE nous avons une offre de location conforme au règlement de tarification et que l'entente comporte toutes les clauses requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** le directeur général a signé le bail de location d'un bureau de l'édifice de la radio selon les termes établis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-03
41

8.5 - Ajustement salarial annuel des employés municipaux 2024

ATTENDU l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2024 fixée à 3,9% en date du 1er janvier 2024 ;

ATTENDU la clause d'ajustement du salaire prévue dans tous les contrats du personnel ;

ATTENDU QUE les taux au Québec et au Canada pour 2024 et la prévision de la hausse des salaires de tous les emplois confondus sans gel est, en date du 23 février 2024 de 3.7 % pour le Québec et 3.8 % pour le Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** soit accordée une augmentation salariale de trois pour cent et demi (3.5%) pour tous les employés et ce, rétroactivement au 1er janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de février 2024

En février, les services municipaux ont émis 16 permis dont:

- Certif. autorisation d'abattage d'arbres: 2
- Permis d'addition d'un bâtiment: 2
- Permis de rénovation: 9
- Certificat de changement d'usage: 1
- Permis de brulage: 2

2024-03
42

9.2 - PIIA - 129, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 129, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Uniformisation et rénovation complète du bâtiment;
- Modification de la hauteur du plancher principal;
- Retrait de la verrière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sans restriction du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 27 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-03
43

9.3 - PIIA - 111-113, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 111-113, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Remplacement des fenêtres sur le côté de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sans restriction du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 27 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de février de la sécurité publique et des incendies

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de février 2024 du directeur de la sécurité publique.

11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de février 2024 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de février 2024 du directeur du service des travaux publics.

2024-03
44

11.2 - RÉOLUTION autorisant l'arrêt du service de ramassage de neige - Place Grenier

ATTENDU QU'UNE résolution avait été déposée afin d'offrir le service de ramassage de neige pour certains résidents ou secteurs;

ATTENDU QU'UNE demande a été faite à la municipalité en date du 29 janvier dernier;

ATTENDU QUE selon la loi sur les compétences municipales, article 69, toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. 2005, c. 6, a. 69.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE RETIRER** le secteur de la Place Grenier du service de ramassage de neige à partir de la prochaine taxation (2025);
- **D'AUTORISER** le greffier-trésorier à modifier les codes de taxations supplémentaires des résidents du secteur désigné afin qu'ils ne doivent plus payer la surtaxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-03
45

11.3 - Résolution / Autorisation / Achat d'un tracteur à pelouse

ATTENDU QUE le conseil a adopté le budget 2024 ;

ATTENDU QUE au sein du budget, un montant de 10 000\$ fut réservé à l'achat d'un tracteur à gazon pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE le dépôt d'un rapport d'analyse fournissant des recommandations, explications et justifications en lien avec un projet d'acquisition d'un tracteur à gazon auprès des membres du conseil;

ATTENDU QUE le rapport mentionne le type d'équipement nécessaire pour remplacer le tracteur Kubota et une tondeuse manuelle trop couteuse à réparer;

ATTENDU le soucis d'efficacité et le travail d'optimisation des opérations en cours au service des travaux publics pour de gagner en efficacité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** une dépense n'excédant pas 10 000\$ pour l'achat d'un tracteur à gazon destiné au service des travaux publics;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - LOISIRS-TOURISME

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de février 2024 du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de février 2024 du service des loisirs, des sports et la culture de la municipalité.

**2024-03
46**

12.2 - RÉOLUTION proclamant la promotion de la santé mentale

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'IL a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

En conséquence, le conseil municipal de Saint-Raphaël lors de sa séance du 5 mars 2024 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LÉGISLATION

**2024-03
47**

13.1 - ADOPTION - Deuxième projet de Règlement autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier

ATTENDU que les articles 467 et 626 alinéas 17 du Code de la sécurité routière confèrent à une municipalité le pouvoir d'adopter un règlement autorisant, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, qu'un surveillant puisse circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël souhaite se prévaloir de ces

dispositions dans le cadre des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg des chemins publics;

ATTENDU la nécessité de prévoir au présent projet de règlement des critères visant à assurer la sécurité des enfants, des résidents ainsi que des travailleurs dans le cadre de l'exécution des opérations de déneigement des chemins publics avec une souffleuse à neige selon certaines conditions;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance régulière du 9 janvier 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même date ;

ATTENDU QU'UNE demande de modification a été faite pour celui-ci créant un nouveau projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent expressément à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le Règlement 2024-005 « Règlement autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 - AVIS DE MOTION - Règlement sur la composition du comité d'urbanisme

Avis de motion est, par la présente, donné par Samuel Roy, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le règlement no. 2024-007 intitulé :

« Règlement sur la constituant un comité consultatif en urbanisme », tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

2024-03
48

13.3 - DÉPÔT - Projet de règlement sur la composition du comité d'urbanisme

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2024 ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement était disponible pour les citoyens lors du dépôt du projet à la séance du 5 mars 2024 ;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour la réglementation en lien avec la constitution d'un comité d'urbanisme ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrit par la loi et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DÉPOSER** le premier projet de règlement 2024-007 « Règlement constituant un comité d'urbanisme » pour adoption à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - VARIA

2024-03
49

14.1 - Ajout: demande d'adoption du rapport annuel régional 2023 des services de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que les municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a produit et présenté le contenu au Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit transmettre dans les trois mois de leur fin d'année financière un rapport d'activité de l'exercice précédent au ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2023 de la MRC de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la Municipalité de Saint-Raphaël approuve le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-03
50

14.2 - Ajout: demande d'appui à la résolution de la municipalité de Saint-Gervais

ATTENDU QUE le centre de services scolaires de la Côte-du-Sud (CSCS) a fait part de son projet de déplacer les élèves de 5e et 6e années vers l'École l'Étincelle de Saint-Charles dès l'année 2024-2025;

ATTENDU QUE ce projet a été élaboré sans consultation auprès des parents et de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais demande d'appuyer son désaccord avec ce projet;

ATTENDU QUE ce projet aura des répercussions importantes sur l'organisation familiale, créera du stress inutile;

ATTENDU QUE l'éducation et le bien-être des élèves sont des priorités pour nos communautés;

ATTENDU QUE le maintien des services dans nos écoles est un élément important du développement et du dynamisme du milieu;

ATTENDU QUE cette situation pourrait devenir aussi un enjeu pour la municipalité de Saint-Raphaël;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'APPUYER** activement la municipalité de Saint-Gervais et les parents dans leur démarche pour maintenir la fréquentation scolaire à Saint-Gervais;
- **D'AVISER** le Centre de service de la Côte-du-Sud de notre position négative face à tout changement, déplacement ou modification des services sans impliquer les municipalités dans ce type de projet;
- **ET D'AVISER** le Centre de service de la Côte-du-Sud de tenir de réelle consultation auprès de la population lors de changement important de nature à modifier les services sur nos territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question d'ordre public.

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h36 heures

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C., directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

2024-03
51